

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du mercredi 17 mai 2023, à 14 h 30**

**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 815, rue Bel-Air, salle 02-101, le mercredi 17 mai 2023, à 14 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs*

Ouverture de la séance

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs*

Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 mai 2023, à 14 h 30

**10.03** Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de commentaires des élus

**10.04** Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions et commentaires du public

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.01 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1239825001

Accorder un contrat à Construction Urbex inc. pour les travaux de réaménagement de l'aire de jeux et travaux d'éclairage au parc Émery-Sauvé, au montant de 1 122 115,99 \$ / Autoriser une dépense totale de 1 392 023,44 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences / Appel d'offres public 212302 - 8 soumissionnaires (dossier 1239825001)

*District(s) :* Saint-Paul-Émard - Saint-Henri-Ouest  
*Charte montréalaise des droits et responsabilités :* Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie

### 20.02 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1239838002

Octroyer une contribution financière de 20 000 \$ à Festival sur le Canal pour l'année 2023, pour l'organisation du Festival sur le Canal / Approuver un projet de convention à cet effet (dossier 1239838002)

## 40 – Réglementation

### 40.01 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1236748006

Édicter des ordonnances nécessaires dans le cadre de l'événement Fête des voisins de la rue Coursol (dossier 1236748006)

## 70 – Autres sujets

### 70.01 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 8**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**

---

---

Sylvie PARENT  
Secrétaire d'arrondissement  
Montréal, le lundi 15 mai 2023



**Dossier # : 1239825001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Urbex Construction Inc. pour les travaux de réaménagement de l'aire de jeux et travaux d'éclairage au parc Émery-Sauvé, au montant de 1 122 115,99 \$ taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 1 392 023,44 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences / Appel d'offres public 212302 – 8 soumissionnaires

D'accorder à Urbex Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réaménagement de l'aire de jeux et travaux d'éclairage au parc Émery-Sauvé, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 122 115,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212302 - 8 soumissionnaires;

D'autoriser une dépense de 112 211,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 157 695,85 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Sylvain VILLENEUVE Le 2023-05-12 07:47

**Signataire :**

Sylvain VILLENEUVE

---

Directeur d'arrondissement

Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1239825001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Urbex Construction Inc. pour les travaux de réaménagement de l'aire de jeux et travaux d'éclairage au parc Émery-Sauvé, au montant de 1 122 115,99 \$ taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 1 392 023,44 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences / Appel d'offres public 212302 – 8 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le parc Émery-Sauvé est situé dans le quartier Ville-Émard Côte-Saint-Paul. Il traverse un îlot formé par les rues Denonville et Cardinal, entre les rues Briand et Hadley. Il a une superficie de 3286,1 m<sup>2</sup>, ce qui en fait un miniparc selon les typologies identifiées au Plan directeur des parcs et espaces verts (PDPEV). Sa vocation est de détente et récréative. Actuellement, ce parc est composé d'une aire de jeux pour enfants de 18 mois à 5 ans qui n'est pas en bon état, une aire de jeux pour enfants de 5 à 12 ans qui n'est plus adaptée et appréciée par les usagers ainsi qu'une aire de jeux libres. De plus, ce parc adjacent à des résidences, suscite des enjeux de sécurité pour les usagers car il n'y a pas de système d'éclairage.

Des citoyens et des organismes du milieu ont été consultés et se sont manifestés en faveur du réaménagement complet du parc et plus spécifiquement pour offrir des aménagements qui soient accessibles universellement dans le secteur autre entre, par l'intégration d'équipements de jeu inclusifs et accessibles universellement ainsi que pour du mobilier adapté.

Le présent contrat consiste au réaménagement complet du parc afin d'y intégrer une nouvelle aire de jeux combinée pour les groupes d'âges (18 mois - 5 ans et 5 -12 ans). Cette aire de jeux sera composée d'équipements de jeu inclusifs et universellement accessibles qui favoriseront l'inclusion de tous les enfants et de leurs proches ainsi que le développement de leur capacité motrice et sociale, de s'y exercer et d'améliorer leurs compétences. Il y aura également, la création des espaces propices à la détente, incluant la conservation et la protection du couvert végétal existant par une végétation plus abondante et diversifiée. De plus, afin de rendre les aménagements plus sécuritaires, l'arrondissement s'est donnée

comme mandat d'intégrer un système d'éclairage de parc plus efficaces et éco-énergétique.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

L'octroi d'un contrat pour l'acquisition et l'installation des équipements de jeu universellement accessibles et inclusifs devra être ultérieurement accordé pour la complétion du projet. La dépense du contrat sera ajoutée à la dépense du présent projet.

**CA 22 22 0276 - 12 septembre 2022** - Affecter une somme de 360 000 \$ du Fonds de la réserve pour fins de parcs de l'arrondissement du Sud-Ouest afin de débiter les études et dépenses préliminaires des projets prévus au programme décennal d'immobilisations 2023-2024 (dossier 1227972002).

**DA 22 27843002 - 16 décembre 2022** - Autoriser une dépense totale de 27 994,69 \$, taxes et contingences (10 %) incluses pour les services professionnels de Induktion Groupe Conseil inc. (Entente-cadre 212203) pour des services de réalisation de plans et devis d'ingénierie électrique ainsi que pour la surveillance de chantier dans le cadre des aménagement prévus au parc Émery-Sauvé en 2023.

**DA 22 39825001- 7 février 2023** - Autorisation d'une dépense additionnelle de 21 393,52 \$, contingences et taxes incluses dans le cadre du contrat octroyé à la firme Solmatech inc. (entente cadre 1541634) pour des services professionnels de conception et réalisation de plans et devis en ingénierie environnementale pour le réaménagement Émery-Sauvé, majorant la dépense totale de 8 186,22 \$ à 29 579,74 \$

## **DESCRIPTION**

### **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS**

Ce projet vise le réaménagement complet du parc pour intégrer une nouvelle aire de jeux et un système d'éclairage, le tout dans un esprit d'aménagement inclusif et accessibilité universellement tout en intégrant les notions adaptées à la transition écologique. Dans l'ensemble du parc le couvert végétal existant a été mis en valeur par l'ajout de plantation d'arbres, d'une strate arbustive et herbacée.

Le parc inclura différentes zones permettant une variété d'activités (récréatives et de détente) et d'expériences (sensorielle).

- Une aire de jeux incluant des équipements pour les groupes d'âges 18 mois - 5 ans et 5 - 12 ans est prévue. La surface de protection sera en caoutchouc coulé en place pour assurer l'accessibilité universelle.

- Une section du parc prévoit l'intégration de troncs d'arbres au sol, de pierres et la mise en place de bois raméal fragmenté afin d'y créer l'ambiance du sous-bois. L'ensemble des citoyens pourront y expérimenter le lieu et y stimuler leur sens par la diversité de végétaux qui a sera planté;

- Deux zones (plates-bandes) de biodiversité feront l'objet d'une plantation composée d'une variété de végétaux incluant des conifères qui pourront servir d'abri, offrir de la nourriture pour la faune et créer un paysage hivernal intéressant. Les eaux pluviales d'une section du parc seront dirigées dans ces îlots de biodiversité. Le tout dans le but de respecter les orientations en transition écologique de la Ville. Ces espaces seront aussi propice à la détente où du mobilité y a été intégré. Dans le même secteur, la mise en place d'une aire gazonnée de 496,5 m.ca composé d'un mélange d'une grande variété d'espèces de plantes est aussi prévue. Ce gazon devra être cultivé sous régie biologique.

- L'implantation d'une placette centrale a été planifié pour favoriser la cohésion sociale et intergénérationnelle. La placette intègre une très grande table à pique-nique accessible

universellement, des bancs avec accoudoirs ainsi qu'une fontaine à boire. Il y a de l'espace prévu à proximité des bancs pour qu'une personne en fauteuil roulant puisse y prendre place. Les dimensions et les types de revêtements de sol pour l'ensemble des sentiers sont en pavés de béton préfabriqué, en criblure de pierre stabilisée et en composite recyclé pour y assurer l'accessibilité universelle.

- Un nouveau système d'éclairage pour l'aire de jeux et les sentiers sera aussi intégré afin d'augmenter les heures d'utilisation de l'aire de jeux et d'assurer la sécurité des citoyens.

- De nouvelles clôtures sécuritaires seront implantées et des accès seront aménagés pour donner accès aux ruelles adjacentes au parc. Côté est, au coin de Cardinal, une entrée de parc est créée par un passage bordé de plate-bande et de l'autre côté, l'entrée au parc se fera sur une passerelle en composite recyclé, une alternative durable et résistante au bois traité traditionnel. Cette dernière exige peu d'entretien.

## JUSTIFICATION

### RÉPONSE DU MARCHÉ SUITE À L'APPEL D'OFFRES

L'appel d'offres public 212302 à une enveloppe a été publié le 17 mars 2023 sur SÉAO. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 avril 2023.

3 addendas ont été publiés le 31 mars, le 4 et le 12 avril 2023 et ceux-ci faisaient l'objet de réponses aux questions des soumissionnaires incluant des corrections au bordereau et deux reports de date d'ouverture.

Il y a eu quatorze (14) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO et huit (8) ont déposés une soumission.

Le procès-verbal de l'ouverture des soumissions est en pièces jointes du présent dossier.

Conformément aux plans et devis de la soumission 212302, Urbex Construction Inc. a déposé la soumission la plus basse pour les travaux demandés.

L'analyse d'admissibilité a été réalisée et le plus bas soumissionnaire a été validé comme étant conforme.

## TABLEAU DES RÉSULTATS

Rang	Soumissions	Prix avant taxes	Taxes	Contingences (10%) taxes incluses	Total
1	224500 - CONSTRUCTION URBEX INC. [Retenue]	975 965,20 \$	146 150,79 \$	112 211,60 \$	1 234 327,59 \$
2	138259 - AMENAGEMENTS SUD-OUEST [Non retenue]	979 534,60 \$	146 685,31 \$	112 621,99 \$	1 238 841,90 \$
3	118339 - LES EXCAVATIONS SUPER INC. [Non retenue]	989 086,20 \$	148 115,66 \$	113 720,19 \$	1 250 922,04 \$
4	356237 - TERRASSEMENT LIMOGES ET FILS [Non retenue]	989 314,27 \$	148 149,81 \$	113 746,41 \$	1 251 210,49 \$
5	352704 - CIVISOL INC [Non retenue]	1 016 773,17 \$	152 261,78 \$	116 903,50 \$	1 285 938,45 \$
6	122633 - LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. [Non	1 035 217,89 \$	155 023,88 \$	119 024,18 \$	1 309 265,95 \$

	retenue]				
7	105596 - PAYSAGISTE PROMOVERT INC. [Non retenue]	1 050 019,20 \$	157 240,38 \$	120 725,96 \$	1 327 985,53 \$
8	120099 - LES ENTREPRISES VENTEC INC [Non retenue]	1 241 903,00 \$	185 974,97 \$	142 787,80 \$	1 570 665,77 \$
	<b>Dernière estimation réalisée</b>	856 404,40 \$	128 246,56 \$	98 465,10 \$	1 083 116,05 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))					1 034 726,69 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100					6,02 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)					265 937,80 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100					27,25 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)					119 560,80 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100					12,25 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)					3 569,40 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100					0,66 %

#### VALIDATION DE L'ADJUDICATAIRE - CONTRATS DE CONSTRUCTION / EXÉCUTION DES TRAVAUX :

Ce contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'adjudicataire recommandé, Urbex Construction Inc., détient une attestation de l'AMP.

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ (contrat de construction), n'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville et n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Ce contrat, suite à une analyse de risque et à l'aide des différents outils élaborés par le Service de l'approvisionnement, devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

##### DÉPENSES AFFÉRENTES

Des contingences d'une valeur de 10% du contrat sont ajoutées afin de répondre aux imprévus qu'un tel projet pourrait rencontrer.

Différents travaux, services et achats incidents doivent s'ajouter aux coûts des travaux.

Le tableau ci-joint présente les items compris dans les incidences (dont un montant de 57

574,42 \$ taxes incluses et un montant de 21 780,00 \$ non taxable ont déjà été engagés avant l'octroi du contrat principal - voir liste des décisions antérieures et détail des montants à l'intervention financière):

<b>Incidences</b>	<b>Dépense à octroyer (taxes incluses)</b>	<b>Dépense à octroyer (non taxable)</b>	<b>Dépense octroyée (non taxable)</b>	<b>Dépense octroyée (taxes incluses)</b>	<b>Total Incidences</b>	<b>Net de ristourne</b>
1. Mobilier ville - SO23PTI001 MRA Devis 230001 - GDD 1227972002 (Note 2)			21 780,00 \$		21 780,00 \$	21 780,00 \$
2. Service professionnel en électricité incluant 10% contingence - GDD 2227843002 (Note 1)				27 994,69 \$	27 994,69 \$	25 562,88 \$
3. Service professionnel en environnement incluant 5% contingence - caractérisation de sols GDD 1227972002 - GDD 2239825001 (Note1)				29 579,74 \$	29 579,74 \$	27 010,25 \$
4. MRA - Mobilier ville		6 000,00 \$			6 000,00 \$	6 000,00 \$
5. Service professionnel en environnement	11 497,50 \$				11 497,50 \$	10 498,75 \$
6. Surveillance contrôle qualitatif	22 995,00 \$				22 995,00 \$	20 997,50 \$
7. Lampadaire	17 602,67 \$				17 602,67 \$	16 073,58 \$
8. Achat mobilier (micro-bibliothèque, lutrins et panneaux d'interprétation)	8 048,25 \$				8 048,25 \$	7349,12 \$
9. Trace Québec 2,15\$/ tonnes		3 000,00 \$			3 000,00 \$	3 000,00 \$
10. Frais d'impression et communication	3 449,25 \$				3 449,25 \$	3 149,63 \$
11. Autres dépenses imprévues	5 748,75 \$				5 748,75 \$	5 249,38 \$
Achat des équipements de jeu incluant 20% en contingence et montant incidence	NA				NA	NA
<b>Total</b>	<b>69 341,42</b>	<b>9 000,00</b>	<b>21 780,00</b>	<b>57 574,43</b>	<b>157 695,85</b>	<b>146</b>

	\$	\$	\$	\$	671,09 \$
--	----	----	----	----	-----------

Le montant total des incidences est de 146 671,09 \$. Celui-ci comprend le montant de 126 915,85 \$ taxable et 30 780,00 \$ non taxable. Une dépense additionnelle des incidences de 1 302,47 \$ net de ristourne ont été engagées, lesquelles sont mentionnées dans les notes 1 et 2 .

**Note 1:** Les dépenses préliminaires octroyées (incidences) financés par la réserve du fonds de parc de l'arrondissement du Sud-ouest sont de 79 354,43 \$ et de 74 353,13 \$ net de ristourne. Ces dépenses préliminaires étaient autorisé par le GDD 1227972002. Ces dépenses préliminaires devront être capitalisées. Voir les instructions dans l'intervention financière.

**Note 2 :** Nous recommandons la dépense additionnelle de 1 302,47 \$ net de ristournes pour l'achat du mobilier urbain au Service du Matériel roulant et atelier de la ville de Montréal. Cette dépenses additionnelle sera imputée à la réserve de fonds de parc de l'arrondissement Sud-Ouest. Ces dépenses préliminaires étaient autorisées par le GDD 1227972002 dans le cadre du total d'incidences de 73 050,66 \$ net de ristournes.

<b>Répartition des coûts</b>		
	<b>Montant total TTC</b>	<b>Montant total net de ristournes</b>
Travaux aménagement	1 122 115,99 \$	1 024 641,47 \$
Contingences 10 %	112 211,60 \$	102 464,15 \$
Incidences taxables	126 915,85 \$	115 891,09 \$
Incidences non taxables	30 780,00 \$	30 780,00 \$
<b>Montant total à autoriser</b>	<b>1 392 023,44 \$</b>	<b>1 273 776,71 \$</b>

La dépense est de 1 273 776.71 \$ net de ristournes et sera financée à 100% par l'arrondissement selon les interventions financières inscrites au dossier.

## **MONTRÉAL 2030**

**Selon le plan stratégique 2030 de Montréal, le projet répond aux orientations suivantes:**

**Selon le plan stratégique 2030 de Montréal, le projet répond aux orientations suivantes:**

- Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion à l'échelle humaine et de quartier;
- en favorisant les liens sociaux du quartier et communautaires grâce à l'implantation d'une zone de rassemblement et d'une aire de jeux ouvertes à tous;
- en rendant le site accessible et inclusif tout en respectant les grandes lignes de l'ADS+ surtout en matière de sécurité par l'ajout de lampadaire.
  - Accélérer la transition écologique à l'échelle humaine et de quartier;
- en implantant des infrastructures qui permettent d'accroître l'offre pour équipements de qualité et la promotion de la vie active des enfants;
- en utilisant des matériaux recyclés par le choix du mobilier urbain ;
- en réduisant l'émission des GES grâce à une gestion d'entretien écoresponsable;

- en augmentant la biodiversité tout en préservant le patrimoine naturel du site;
- en implantant un système d'éclairage écoresponsable et moins énergivore.

La grille d'analyse Montréal 2030 est en pièce jointe au présent dossier ainsi que le plan d'action 46

#### PLAN D'ACTION LOCAL EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU SUD-OUEST

- Utilisation de matériaux perméables (augmentation des surfaces perméables par rapport au site existant);
- Conservation de la riche canopée existante et augmentation de la biodiversité par la plantation d'arbres feuillus et conifère, arbustes feuillus et conifères et plantes herbacées;
- Enlèvement des matières résiduelles dangereuses dans les sols;
- Mobilier en plastique recyclé ;
- Aménagement accessible universellement;
- Ensemencement floral et gestion de tonte différentielle.

#### DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Selon le plan d'action intégré de développement social 2016-2020, ce projet répond concrètement aux axes prioritaires suivants:

Cohésion sociale - Point C - Personne avec des besoins particuliers - en assurant l'accessibilité universelle et inclusive des lieux publics;

Aménagement urbain - Point B - Propreté et embellissement - en rendant les parcs plus invitants.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où le présent dossier ne serait pas adopté, l'arrondissement perdrait l'occasion d'aménager des aires de jeu inclusives pour les enfants du quartier ayant une limitation fonctionnelle et qui sont en grande demande par les citoyen.ne.s et, de contribuer au verdissement et au plan de développement des espaces de ce quartier mais en plus, d'assurer la sécurité et la vie active du quartier.

#### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'échéancier pourrait être retardé de quelques semaines dû au manque de main-d'oeuvre dans le domaine de la construction et à l'instabilité du marché.

#### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

##### En amont

Sondage en ligne : automne 2022

Rencontre citoyenne sur le site: 19 novembre 2022

Rencontre avec les acteurs locaux de la Table de concertation Ville-Émard / Côte-Saint-Paul : 8 décembre 2022

Envoi des plans plus définitifs et des réponses à l'ensemble des demandes reçues lors de la rencontre du 8 décembre 2022 : semaine du 13 février 2023

Présentation à deux organismes (Maison de Répit Oasis et VECSP) : 15 février 2023

Site Internet

## **À l'octroi**

Avis de travaux pour les riverains : 10 jours avant les travaux

Panneau de chantier : pendant les travaux

Événement protocolaire pour souligner la fin des travaux : après les travaux

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

En vertu du Cahier des charges, les travaux doivent être terminés dans un délai de **cent-vingt (120) jours calendrier**, incluant les jours fériés excluant les vacances de la construction, et ce, à compter de la date d'autorisation de commencer les travaux suite à l'octroi du contrat par l'autorité compétente.

L'arrondissement a reçu qu'une seule soumission pour l'appel d'offres "*Acquisition et installation d'équipements de jeu universellement accessibles et inclusifs dans le parc Émery-Sauvé*". Suite à l'analyse juridique du devis et de la proposition reçue, l'appel d'offres doit être annulé. La modification de la proposition du fournisseur pour assurer l'atteinte de l'ensemble des critères du devis n'est pas possible. Par conséquent, le devis devra être révisé et un nouvel appel d'offres devra être lancé. La publication du nouvel appel d'offres sera effectuée dans les meilleurs délais pour assurer l'acquisition et l'installation des équipements de jeu au printemps 2024.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le Règlement de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics.

Ce contrat n'est assujéti à l'article 152.1 de la Charte de la langue française, RLRQ, c. C-11 car il possède de 26 à 49 employés tel qu'inscrit au REQ.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle Simonne L'ECUYER  
Architecte paysagiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2023-05-11

Catherine ST-PIERRE  
chef(fe) de division - etudes techniques en  
arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Christian BISSONNETTE  
Directeur travaux publics



Dossier # : 1239838002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière d'une somme de 20 000 \$ pour l'année 2023 au Festival sur le Canal, inscrit au REQ, pour l'organisation du Festival sur le Canal / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

- d'octroyer une contribution financière de 20 000 \$, à l'organisme Le Festival sur le Canal, inscrit au REQ, pour l'organisation du Festival sur le Canal les 16, 17 et 18 juin 2023 ;
- d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Benoit GLORIEUX **Le** 2023-04-21 14:12

**Signataire :**

Benoit GLORIEUX

---

Directeur - serv. adm. en arrondissement  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1239838002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière d'une somme de 20 000 \$ pour l'année 2023 au Festival sur le Canal, inscrit au REQ, pour l'organisation du Festival sur le Canal / Approuver un projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La mission de l'arrondissement est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale. En ce sens, la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) s'engage à offrir des services et une expérience de qualité, adaptés aux besoins de la population, tout en créant une offre de services novatrice qui encourage la participation citoyenne. En misant sur l'expertise des actrices et acteurs impliqués, la DCSLDS joue son rôle de leader dans ces champs d'intervention tout en adaptant son offre afin de contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement des citoyennes et des citoyens.

Afin de mettre en oeuvre son offre de services en culture, en sports, en loisirs et en développement social, l'arrondissement du Sud-Ouest a développé plusieurs partenariats avec des organismes, dont la Lutinerie de Montréal. Ces organismes contribuent à la réalisation de la mission de la DCSLDS.

Nos partenaires permettent de continuer à offrir une programmation de qualité, diversifiée et accessible, dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie de la population du Sud-Ouest.

Pour une quatrième année, l'organisme Festival sur le Canal propose à l'arrondissement du Sud-Ouest un événement incontournable pour la population et les commerces locaux : un festival culturel d'envergure et gratuit, qui allie musique et art locaux, offre alimentaire et breuvages du quartier.

Ce dossier vise à approuver la convention et octroyer une contributions financière de 20 000 \$ au Festival sur le Canal pour la réalisation de son édition 2023, qui se tiendra les 16, 17 et 18 juin prochains.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

9 mai 2022 - CA22 22 0152 : Octroyer une contribution financière totalisant la somme de 20 000 \$ pour la réalisation du Festival Folk de Montréal sur le canal 2022 (dossier 1225986001)

4 octobre 2021 - CA21 22 0313 : Octroyer une contribution financière totalisant la somme de 15 000 \$ pour la réalisation du Festival Folk de Montréal sur le canal 2021 (dossier 1218873006)

8 avril 2019 - CA19 22 0088 : Octroyer des contributions financières totalisant la somme de

44 600 \$ pour l'année 2019 à divers organismes pour des projets culturels dans l'arrondissement (dossier 1196901002)

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à approuver la convention et octroyer une contribution financière de 20 000 \$ à Festival sur le Canal pour la réalisation de son édition 2023.

La convention précise les modalités, le projet financé ainsi que les versements accordés.

## **JUSTIFICATION**

L'arrondissement reconnaît l'importance de proposer à la population des opportunités culturelles gratuites et de les faire connaître. Chaque année, différents spectacles, artistes et art locaux sont mis de l'avant durant le festival.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Contribution financière de 20 000 \$

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation du projet dépend de l'approbation de la convention et de la contribution financière.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le projet sera décliné en respect des mesures sanitaires en vigueur.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les outils de promotion seront assumés par l'organisme et validés par l'arrondissement. Le Festival sur le Canal sera tenu de respecter un protocole de visibilité ainsi que les normes graphiques d'utilisation du logo de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Application et suivi de la convention.

Évaluation du projet.

Reddition de comptes.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Emile GARCEAU  
Agent de projets

**ENDOSSÉ PAR**

Karine BÉLANGER  
Cheffe de section

Le : 2023-04-20

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc-Antoine DIONNE  
Directeur culture sports loisirs développement  
social

**Dossier # : 1236748006****Unité administrative responsable :** Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Direction**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement**Projet :** -**Objet :** Édicteur des ordonnances nécessaires dans le cadre d'un événement public sur la rue Coursol

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau de la Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – mai 2023.

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>)), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau de la Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – mai 2023.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 (8<sup>o</sup>)) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance autorisant la fermeture des rues à la circulation de véhicules motorisés, sur les rues et les périodes identifiées dans le tableau de la Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest – mai 2023.

**Signé par** Sylvain VILLENEUVE **Le** 2023-05-11 11:23**Signataire :**

Sylvain VILLENEUVE

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1236748006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicteur des ordonnances nécessaires dans le cadre d'un événement public sur la rue Coursol

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant un événement spécifique et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour l'événement identifié et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest;
- Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4-1 art. 3 a. 8);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>))

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Fête des voisins de la rue Coursol CA19 22 0127 6 mai 2019 Ordonnances - Événements publics (dossier 1197654002)

**DESCRIPTION**

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation complète ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou une combinaison des deux, par exemple l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Événement	Organisme	Lieu	Dates
Fête des voisins de la rue Coursol	Aucun organisme. Regroupement citoyen	Rue Coursol entre la rue Dominion et la rue Georges-Vanier	L'événement : Le 3 juin 2023 de 9 h à 20 h Montage : Le 3 juin 2023 de 8 h à 9 h Démontage : Le 3 juin 2023 de 20 h à 21 h En cas d'intempéries : Maintenu

## **JUSTIFICATION**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement en permettant aux citoyennes et citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettront aux organismes d'autofinancer leurs événements.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour soutenir à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, en équité et en accessibilité universelle.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et partenaires concernés pour négociation des parcours, approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les responsables de la promotion d'événements doivent mettre en place des mesures de sécurités reliées à la COVID-19 et suivre les recommandations du gouvernement et de l'INSPQ. Les autorisations émises par l'arrondissement ne seront effectives que si les mesures sanitaires en place le permettent.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis public édictant les ordonnances sera publié sur le site Internet de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin RACETTE  
Agent de développements

**ENDOSSÉ PAR**

Karine BÉLANGER  
Cheffe de section

Le : 2023-05-10

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Marc-Antoine DIONNE  
Directeur culture sports loisirs développement  
social